

fiche n° 7



## Je construis, agrandis ou modifie mon bâtiment d'activité aux abords du Canal

### Le lien au Canal

Le Canal du Midi est un site classé et un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour plusieurs aspects patrimoniaux : culturel, paysager, historique. Les paysages, bâtis ou non bâtis, qui l'entourent contribuent à son intérêt patrimonial. Les constructions peuvent être refusées ou n'être acceptées que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si elles sont « de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales » (R.111-21 CU).

Les nouveaux bâtiments, les extensions ou modifications des bâtiments existants font partie de ces paysages et peuvent les dégrader: ils devront ainsi assurer au mieux leur insertion, en traitant avec soin :

- le positionnement et l'implantation du bâtiment
- la qualité architecturale : volumes, matériaux, couleurs
- les aménagements des abords.

**En zone sensible** : l'implantation de zones d'activités nouvelles n'est pas compatible avec la vocation de la zone. Seuls sont autorisés les agrandissements, modifications ou requalifications (charte interservices relative à l'insertion paysagère et architecturale du canal du Midi, page 37).

### Les questions à se poser

1. Le projet concerne-t-il une construction nouvelle ou la réhabilitation d'un bâtiment : bâtiment agricole, artisanat, industrie, équipement... ?
2. Ce bâtiment est-il compatible avec la proximité du Canal ? Est-il en covisibilité directe avec le Canal ?
3. Qu'est-ce qui peut porter atteinte au paysage et au patrimoine environnant dont les abords du Canal?

### Recommandations pour l'implantation du bâtiment

- Réfléchir tout d'abord à l'implantation et à la volumétrie pour s'insérer discrètement dans son environnement, sans créer de rupture préjudiciable à la qualité de l'ensemble paysager vu depuis le Canal
- Respecter et se servir de la morphologie du site et du relief : éviter les crêtes, les espaces isolés, ne pas faire de gros terrassements, prendre en compte la végétation existante, les replats...
- Si le bâtiment est en covisibilité directe avec le Canal, tourner la façade principale vers le Canal, tenir compte des points de vue sur le nouveau bâtiment, soigner l'effet vitrine depuis le Canal, le recul...
- Respecter l'orientation des bâtiments à proximité : sens du faitage, murs pignons



Un exemple de bâtiments d'activité en groupe aux proportions harmonieuses et bien intégrées aux abords du Canal et marais, la teinte mériterait d'être moins blanche.

## Recommandations pour les constructions

- Eviter les confrontations de styles, de matériaux, préférer les solutions discrètes et sobres (volumes, proportions, matériaux, couleurs). Les teintes ne doivent pas être trop claires et surtout pas blanches : quelle que soit la couleur choisie, c'est la valeur qui est déterminante de l'insertion dans le paysage environnant. Il faut éviter les contrastes brutaux.
- Faire un traitement différencié des différentes façades : entrées, pignons, arrière...
- Si la construction est proche d'un patrimoine bâti du Domaine Public Fluvial, respecter la typicité de son bâti.

## Recommandations pour l'aménagement des abords

- Favoriser la qualité des aménagements (stationnement, espace vert, clôture, haie, bordure...) qui participent de l'image globale depuis le Canal : accès, traitement paysager spécifique, mobilier
- Favoriser les installations légères pour le traitement des eaux usées et pluviales, en lien avec l'environnement : filtres à roseaux, lagunage...
- Prendre en compte le bruit lié à l'activité dans la conception et l'orientation des bâtiments.
- Reconstituer ou renforcer la trame végétale pour améliorer les points de vue depuis le Canal, dans le respect des essences locales et des alignements existants.



L'innovation et l'architecture contemporaine ne sont pas exclues à priori dès lors que le lien avec le Canal est pris en compte.

*Rénovation partielle d'une ancienne industrie pour de l'activité ou habitat*



*Rénovation d'ancien équipement avec abords traités de façon contemporaine*



*Requalification de l'ancien moulin des évêques*